

# La lettre de Prevaal Finance

N°9 • Octobre 2024

## La qualité des données, clé de voûte des placements financiers ?

L'objectif de la lettre N°9 de Prevaal Finance est de présenter l'importance de la qualité des données dans la gestion assurantielle de placements.

### A. Un enjeu pour les compagnies d'assurance et les mutuelles

L'ACPR est de plus en plus attentive à la qualité des données utilisées au quotidien dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie de placements. Elle le rappelle dans de nombreux écrits et présentations destinés notamment aux compagnies d'assurance et aux mutuelles. :

- La qualité des données est un **élément essentiel du pilotage** de l'entreprise : évaluation des engagements, segmentation, tarification, solvabilité
- La capacité de l'organisme à mettre en œuvre une **gouvernance de la qualité des données** est une composante importante de son patrimoine. Elle constitue un avantage concurrentiel
- La qualité de l'information est une **exigence transversale** dans l'entreprise qui concerne les trois « piliers » de la réglementation Solvabilité II

L'exhaustivité, l'exactitude et la pertinence de la donnée sont détaillées précisément dans les Codes des Assurances et de la Mutualité ainsi que dans le règlement 2015/35 de l'Union Européenne.

### B. Des exigences croissantes de l'ACPR dans le cadre de Solvabilité II

La notice de l'ACPR intitulée « Exigences en matière de qualité des données pour les organismes et groupes d'assurance soumis à Solvabilité II »

publiée fin 2023 précise le périmètre des données SII essentielles.

Les données visées doivent s'entendre comme l'ensemble des données concourant aux calculs réalisés dans le cadre de la réglementation Solvabilité II afin d'établir principalement :

- Les provisions techniques prudentielles
- Les paramètres propres à l'entreprise ou au groupe (respectivement « USP » et « GSP »)
- L'ensemble des informations calculées à l'aide d'un modèle interne partiel ou total

Au titre du respect des exigences précisées dans les articles 266 et 258 §1 alinéas h et j du règlement délégué, l'entreprise peut utilement étendre les dispositions aux données suivantes :

- Le capital de solvabilité requis
- Le minimum de capital de solvabilité requis
- Les éléments composant le bilan prudentiel ; plus largement, l'ensemble des éléments des états prudentiels Solvabilité II notamment les actifs.

Les conclusions de l'ORSA sur la capacité de la compagnie d'assurance ou de la mutuelle à faire face à certains événements adverses doivent être robustes, ce qui induit de les fonder sur des données de qualité qui sont, pour une bonne part, les mêmes que les données critiques utilisées pour établir les informations transmises (rapport narratif) à l'ACPR ou à destination du public (rapport SFCR).

Le dispositif de gouvernance des données au sein des assureurs et mutuelles est présenté comme suit par l'ACPR :

## LES CRITÈRES DE QUALITÉ

- |                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Exhaustivité</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>Les données doivent permettre l'identification des principaux groupes de risques homogènes de l'engagement évalué</li><li>Une granularité suffisante pour identifier les tendances et l'évolution des risques sous-jacents</li><li>Des historiques suffisants et disponibles</li></ul>          |
| <b>Exactitude</b>   | <ul style="list-style-type: none"><li>Les données doivent être adaptées et appropriées à l'usage qui leur est destiné (i.e. la valorisation des provisions techniques, l'établissement d'hypothèses, etc...) et utilisables pour le risque analysé</li><li>Les données reflètent les risques auxquels est exposé l'assureur</li></ul> |
| <b>Pertinence</b>   | <ul style="list-style-type: none"><li>Absence d'erreurs matérielles ou d'omissions</li><li>Informations stockées de manière adéquate, mise à jour fréquente (notamment si les données sont dupliquées)</li><li>Confiance dans les données qui sont utilisées dans la gestion courante de l'organisme</li></ul>                        |

**Cette attention de l'ACPR relative à la qualité des données ne cesse de s'accroître au fil des ans.** Cela peut l'amener à effectuer des contrôles sur pièces et sur place.

## C. Les enjeux de la qualité des données inhérentes au portefeuille de placements

Compte tenu de l'importance que revêtent les placements, la qualité des données financiers est donc essentielle. A ce titre :

- Soit l'institution a les moyens de s'assurer que ses bases de données sont exhaustives, exactes et pertinentes
- Soit elle délègue à une société de gestion d'actifs et/ou un conservateur-valorisateur la gestion de ses données comptables, réglementaires ou extra financières

La notice publiée par l'ACPR en fin 2023 précise que les données en provenance de sous-traitants, notamment de gestionnaires d'actifs, dès lors qu'elles concourent directement ou indirectement à la production des données, entrent pleinement dans le champ d'application des principes édictés ci-avant. Il est donc primordial pour les compagnies d'assurance et mutuelles de choisir une société de gestion mandataire, proposant la mise à disposition de données à la qualité irréprochable. Les enjeux sont majeurs.

## Les moyens mis en œuvre par « Prevaal Mandats »

**Des solutions robustes mises en place avec des fournisseurs de données, aux meilleurs standards du marché**

Prevaal Finance, avec ses partenaires, met à la disposition de ses clients une infrastructure et une capacité de fourniture de données, auditable, de très grande qualité. En cela, Prevaal Mandat s'est attaché les services de prestataires reconnus pour la qualité de leur service et du traitement des données :

- Données financières et de marché** : Les partenaires retenus ont été sélectionnés pour leur capacité démontrée à sécuriser les données et à assurer la meilleure exécution possible des transactions.
- Données comptables et réglementaires** : Sequantis pour la qualité et la conformité des données ; mais

aussi pour la possibilité offerte à nos clients de pouvoir exploiter eux même les données s'ils ont accès à l'interface qui leur est dédiée

- Données extra financières** : Sélection de deux fournisseurs reconnus sur la place pour la granularité des données fournies et la capacité à fournir des reportings spécifiques sur les aspects E, S et G.

**Prevaal Finance intègre dans sa gestion et dans son pilotage l'ensemble des données comptables, réglementaires et extra financières.**



« Nous avons anticipé l'importance croissante de la qualité et la sécurité des données dans les stratégies de placement et risques opérationnels que doivent maîtriser et contrôler nos clients, pour mieux les accompagner. »

**Olivier Gouragne, Président**

Tour ALTO - 4 Place des Saisons - 92400 Courbevoie - [www.prevaalfinance.fr](http://www.prevaalfinance.fr)  
PREVAAL FINANCE – SAS au capital de 1 148 000 euros – Immatriculée sous le n°751 247 719 RCS Nanterre  
Adresse postale : TSA 50004 - 92926 La Défense Cedex – Agrément AMF : GP-12000013

Ces informations sont destinées exclusivement aux investisseurs « Professionnels » au sens de la Directive MIF 2004/39/CE du 21 avril 2004 et aux articles 314-4 et suivants du Règlement général de l'AMF. Elles ne s'adressent pas au grand public ou aux investisseurs particuliers non-professionnels au sens de toute réglementation locale. Ces informations non-contractuelles ne constituent en aucun cas une offre d'achat, une sollicitation de vente, un conseil en investissement dans des instruments financiers, ou un conseil juridique. Prevaal Finance n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, résultant de l'utilisation de l'une quelconque des informations contenues dans ce document, et ne saurait en aucun cas être tenue responsable des décisions prises sur la base de ces informations. Ces informations ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites ni distribuées sans l'accord écrit préalable de Prevaal Finance, au profit de toute personne ou entité tierce dans un pays ou une juridiction qui soumettrait Prevaal Finance ou l'un de ses produits à des obligations d'enregistrement dans ces juridictions ou lorsque cela pourrait être considéré comme contraire à la loi. Ces informations vous sont fournies à partir de sources que Prevaal Finance considère comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. 133\_15102024